



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**

**Room 1650, 635 8th Ave. S.W.**

**Calgary**

**Alberta**

**T2P 3M3**

**Bid Fax: (403) 292-5786**

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada/Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary

Alberta

T2P 3M3

<b>Title - Sujet</b> Vicker Slings	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> M8500-15R001/C	<b>Date</b> 2016-05-05
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> M8500-15R001	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$CAL-123-6470
<b>File No. - N° de dossier</b> CAL-5-38015 (123)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-05-26</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Mountain Daylight Saving Time MDT	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Yu, Jenny	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> cal123
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (403)292-5795 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (403)292-5786
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE 5600-11TH AVE BOX 6500 REGINA Saskatchewan S4P3J7 Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	Vicker Slings - RFSO (Competitive)	M8500	M8500	1	Lot	\$	\$		See Herein	

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;   |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;   |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;  |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;  |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, et toute autre annexes.

### **1.2 Sommaire**

Une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture et la livraison d'**élingues de combat** au groupe tactique d'intervention (GTI) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) – Section de l'armurerie de Regina (Saskatchewan), destination FAB.

L'offre à commandes couvre une période ferme de trois ans avec deux périodes optionnelles d'un an.

Cette exigence est assujettie aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Cette exigence, une préférence est accordée aux produits et(ou) des services canadiens.

### **1.3 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-d'achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

[Le document 2006 \(2016-04-04\)](#) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 180 jours

#### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

M0019T	(2007-05-25)	Prix et(ou) taux fermes
B1000T	(2014-06-26)	Condition du matériel - soumission

### 2.2 Submission of Offers

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

### 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I : Offre technique

Les offrants doivent indiquer clairement le produit offert répond à chacune des exigences obligatoires énumérées à l'annexe A – Besoin.

#### Section II : Offre financière

Les proposants doit présenter leur offre financière conformément à la base de paiement à l'annexe B. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### 3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe D Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe D Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

### Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

#### 4.1.1 Évaluation technique

Le non-respect d'un des critères obligatoires suivants à la date de clôture de l'invitation à soumissionner fera en sorte que la soumission sera jugée non conforme et rejetée.

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Capacité d'effectuer la totalité des travaux décrits à l'annexe A.

#### 4.1.2 Évaluation financière

SACC *Manual* Clause [M0222T](#) (2016-01-28), Evaluation du prix – offrants établis au Canadian et a l'étranger.

Les quantités comme il est indiqué à l'annexe B sont estimées et usages à des fins d'évaluation seulement et ne font pas partie de l'offre à commandes.

Le prix unitaire ferme pour chaque article sera multipliée par son utilisation annuelle estimée à déterminer un prix total accordé pour chaque année. Le total prolongée des prix pour chaque année seront additionnées pour obtenir le prix total évalué de l'offre.

#### 4.2 Méthode de sélection

Une offre doit se conformer aux exigences de la demande d'offres à commandes et répondre à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

##### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

##### 5.1.2 Attestations additionnelles requises avec l'offre

###### 5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

[A3050T](#) Définition du contenu canadien (2014-11-27)

Cet achat est conditionnellement limité aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet

que le service offert est un service canadien, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le service offert sera traité comme un service non-canadien.

Le soumissionnaire atteste que: ( ) le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

## 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#) ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### A. OFFRE À COMMANDES

#### 6.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A.

#### 6.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2016-04-04) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### 6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur la fourniture de biens, de services ou les deux fournis au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent inclure tous les achats payés par une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données en conformité avec les exigences en matière de rapports détaillés à l'annexe C. si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit encore fournir un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées sur une base trimestrielle au responsable de l'offre à commandes au plus tard 15 jours civils après la fin de la période de déclaration.

Les rapports trimestriels des périodes sont définis comme suit:

- 1er trimestre: Dates à déterminer
- 2e trimestre: Dates à déterminer
- 3e trimestre: Dates à déterminer
- 4e trimestre: Dates à déterminer

Les données doivent être présentées à l'autorité de l'offre à commandes au plus tard 30 jours civils après la fin de la période visée par le rapport.

### 6.4 Durée de l'offre à commandes

#### 6.4.1 Période de l'offre à commandes

La période pour faire des commandes subséquentes à l'offre à commandes est à partir de la date d'émission au 1 juin 2019, inclusivement.

#### 6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire de deux périodes d'un an, aux mêmes conditions et aux taux ou les prix précisés dans l'offre à commandes, ou à un taux ou le prix calculé conformément à la formule précisée dans la Offre à commandes.

---

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

#### **6.4.3 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)**

L'offre à commandes (OC) vise à établir la livraison du besoin décrit en vertu de l'OC aux utilisateurs désignés, et ce, partout au Canada, sauf dans les zones visées par des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, au Québec et au Labrador. Les produits à livrer dans ces zones devront faire l'objet de marchés distincts, attribués en dehors des offres à commandes subséquentes.

#### **6.4.4 Points de livraisons**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A de l'offre à commandes.

#### **6.5 Responsables**

##### **6.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Jenny Yu  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Téléphone: 403-292-5795  
Télécopieur: 403-292-5786  
Courriel: [jenny.yu@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:jenny.yu@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

##### **6.5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

*TBD*

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

##### **6.5.3 Représentant de l'offrant**

Nom :

Titre :

Organisation :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

## 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

La Gendarmerie royale du Canada – Regina armurier article

## 6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.*

## 6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 200,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

## 6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- e) l'Annexe A, Besoin
- f) l'Annexe B, Base de paiement
- g) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_.

## 6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
M8500-15R001/C  
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
M8500-15R001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
ca1123  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

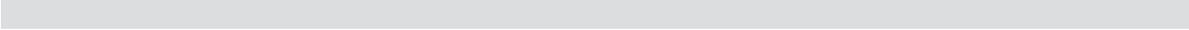
---

## 6.10.2 Clauses du *Guide des CCUA*

M3060C      **Attestation du contenu canadien**      (20808-05-12)

## 6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.



---

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Intérêt sur les comptes en souffrance, ne s'applique pas aux paiements faits par cartes de crédit.

### **6.3 Durée du contrat**

#### **6.3.1 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.4 Paiement**

#### **6.4.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé le prix unitaires fermes *dans* l'annexe A – Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### **6.4.2 Limite de prix**

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16) Limite de prix

#### **6.4.3 Paiement unique**

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12) Paiement unique

## 6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

RCMP Armourer Section – REGINA, SK  
6101 Dewdney Ave West  
Regina, Saskatchewan  
S4P 3J7

### 6.5.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

*TBD*

## 6.6 Assurance

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28) Assurance

## 6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

---

## ANNEXE A

### BESOIN

Une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture et la livraison d'**élingues de combat** au groupe tactique d'intervention (GTI) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) – Section de l'armurerie de Régina (Saskatchewan), destination FAB.

L'offre à commandes couvre une période ferme de trois ans avec deux périodes optionnelles d'un an.

#### Livraison

La livraison devra être effectuée dans les **45** jours civils suivant la réception d'une commande subséquente. Tout retard devra être approuvé par les responsables du projet et de l'offre à commandes.

### SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à tous les **critères d'évaluation obligatoires suivants**. Les soumissions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires seront rejetées. Le non-respect d'une des exigences obligatoires suivantes à la date de clôture des soumissions entraînera l'irrecevabilité et le rejet de la soumission

Au moment de la clôture des soumissions, le soumissionnaire doit également fournir des documents techniques à l'appui, comme des spécifications et des brochures techniques, qui démontrent clairement que le produit proposé satisfait à chacun des critères obligatoires. Si aucun document technique ne peut appuyer une exigence donnée, le soumissionnaire doit ajouter dans sa proposition une note expliquant comment la spécification est respectée.

Le soumissionnaire doit clairement indiquer la conformité ou la non-conformité avec chaque article ci-dessous en y insérant oui ou non en vertu de la colonne de se conformer.

Afin de s'assurer que la conformité est clairement démontrée, le soumissionnaire doit utiliser un système de numérotation correspondant à celui qui est employé ci-dessous. Par exemple, il serait tout indiqué d'inscrire le numéro de référence de l'exigence sur un onglet collé sur la page correspondante de la documentation technique ou de souligner ou surligner la référence technique appropriée.

Article	ÉLINGUES D'ARME À FEU DE COMBAT À DEUX POINTS MODULAIRES pour arme à feu d'ouvreur 870, M16 et REM700	Respect	Non-respect	Les renseignements à l'appui
<b>Matériaux</b>				
1	Les élingues doivent être faites de sangles CODURA teintes à l'aide d'une solution Invista et mesurant 1 ¼ po pour obtenir une résistance accrue à l'abrasion et une réflectance réduite de la lumière.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2	Les sangles doivent avoir une faible réflectivité infrarouge et être disponibles en noir et brun foncé mat ou brun coyote (technologie de réduction de signature infrarouge).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

3	Le fil doit être du nylon contrecollé Tex 90 ou l'équivalent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4	Le matériel en polymère doit être du matériel de qualité militaire de 1 ¼ po à faible réflectivité infrarouge ITW Nexus Ghillietex.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5	Le matériel en nylon doit être du nylon DuPont Zytel renforcé à l'aide de verre ou mieux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6	Toutes les boucles de type triglide utilisées doivent avoir une forme qui incite la sangle à être à plat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7	Tout matériel en métal doit avoir un fini inoxydable et non réfléchissant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8	Tout battant à bouton-poussoir/à détachement rapide doit être conçu pour empêcher les détachements accidentels.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9	Tout matériel en aluminium doit être usiné à partir d'une billette en aluminium 6061-T6 (ou l'équivalent) et être à fini brun ou noir mat anodisé dur dépendant de la couleur de l'élingue. Il doit être d'une couleur de base semblable/assortie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Étiquetage</b>				
10	Le produit doit être clairement identifié au moyen d'une étiquette permanente collée à chaud indiquant le nom du fabricant et du produit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11	Durabilité : L'élingue doit pouvoir supporter les conditions de combat ou d'application de la loi. (L'offrant doit fournir des preuves/de la documentation à l'appui)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Rendement</b>				
12	Les sangles doivent être assez douces pour être confortables, mais être assez robustes pour ne pas s'enrouler et pour résister à un usage rigoureux. (Comme les sangles peuvent s'enrouler, elles doivent être assez rigides, mais pas trop. Si les sangles sont trop rigides, elles seront/peuvent être très inconfortables à utiliser lorsqu'elles toucheront/touchent à la peau/au cou de quelqu'un.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
13	Réglage : L'élingue doit comprendre deux sections de réglage dont au moins une à réglage rapide ayant un déplacement d'au moins 10 po.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
14	Réglage rapide : L'élingue doit pouvoir être réglée rapidement d'une main par le tireur pendant que l'autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	main reste sur l'arme.			
15	Dispositif de réglage rapide : Doit avoir une seule languette de sangle que le tireur peut tirer vers l'avant pour resserrer l'élingue et vers l'arrière pour l'allonger.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
16	Le réglage rapide exige qu'aucune sangle ne soit lâche après le réglage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
17	Tirant sur le dispositif de réglage rapide : Doit avoir un indicateur tactile sous forme de bosse pour permettre au tireur d'identifier le même tirant, la même extrémité de tirant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
18	Ne comprendre aucun ressort et aucune pièce mobile.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
19	Doit être de conception asymétrique pour compenser pour l'épaisseur de la sangle cousue d'un côté du dispositif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Conception et taille</b>				
20	L'élingue doit être conçue conformément aux normes militaires, un numéro de nomenclature OTAN (NNO) reconnu au minimum doit être émis ou l'élingue doit avoir été évaluée et recommandée par un organisme d'essai d'équipement de police comme la National Tactical Officers Association (NTOA). (L'offrant doit fournir une preuve/de la documentation à l'appui).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
21	L'élingue doit être une élingue à deux points et elle doit être fixée à l'arme aux points de branchement avant et arrière.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
22	Les extrémités doivent être en mesure de se fixer directement à l'arme à feu ou d'être mises à niveau à l'aide de matériel d'élingue supplémentaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
23	L'élingue doit être munie de deux battants à bouton-poussoir de la bonne taille pour la sangle de 1 ¼ po spécifiée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
24	Tout battant à bouton-poussoir encastré doit être conçu de cette manière pour amoindrir le relâchement accidentel en ayant un mécanisme de relâchement qui est presque encastré dans la douille pivotante (protrusion de moins de 0,060 po), avoir un bouton ou un tenon de relâchement ayant un diamètre de moins de 0,225 po fixé dans une poche encastrée dans le corps ou le carter des battants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
25	Toutes les pièces de battant à bouton-poussoir doivent être fabriquées à partir d'un matériau inoxydable ou être recouvertes d'un revêtement inoxydable comme un fini phosphate de spécifications militaires (p. ex. spécifications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

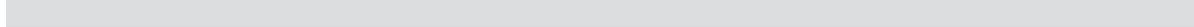
	MIL-DTL-16232).			
26	La boucle d'élingue à battants à bouton-poussoir doit être robuste et avoir un diamètre d'au moins 0,175 po.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
27	Le battant à bouton-poussoir doit avoir au moins quatre billes de détente de retenue bien placées. Ces billes de détente doivent dépasser un corps de carter nominal de 0,375 po d'au moins 0,040 po et être positionnées de façon à fonctionner correctement avec des douilles encastrées comme celles des armes à feu et des accessoires de marque Colt Canada, LaRue Tactical, Lewis Machine & Tool, et Tactical Link du présent service de la GRC.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
28	L'élingue doit comporter une douille de type Burnsed pour permettre sa conversion d'une élingue à deux points à une élingue à un point.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
29	La douille de type Burnsed doit être conçue pour permettre à l'élingue de traverser un œillet fermé. Elle ne doit rien bloquer par sa taille ou sa conception (elle ne doit pas dépasser la taille/les dimensions des boucles de type triglide ou de la boucle externe à battant encastré), elle doit permettre un usage ambidextre grâce à une douille encastrée à fixation centrale, elle doit être fabriquée en aluminium usiné ou en billette, et elle doit être brun ou noir mat, selon la couleur de base de l'élingue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
30	Taille : l'élingue doit être suffisamment longue pour les utilisateurs qui portent un ensemble d'hiver ou un gilet pare-balles; cette longueur doit être réglable rapidement (d'au moins 10 po). L'élingue doit avoir une longueur ( $\pm \frac{3}{4}$ po) de 54 po lorsque serrée et de 64 po lorsqu'entièrement déployée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
31	L'élingue doit être munie d'au moins trois dispositifs de réglage de courroie de type triglide : deux à l'arrière et un à l'avant, pour permettre d'entreposer adéquatement le matériau en excès après réglage. Le matériau à partir duquel le triglide est fait doit être du même type/d'au moins la même résistance que les boucles ITW Nexus spécifiées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
32	Le piquage doit être constitué d'au moins deux points d'arrêt robustes faits à l'aide de fil noté pour la robustesse et pour empêcher les bris et les défaillances.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
33	Tout piquage doit être configuré spécifiquement pour empêcher tout érailement ou être sans fil tiré.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
34	Modulaire : doit s'adapter à diverses armes à feu de la GRC à l'aide de divers adaptateurs/facilité d'adaptabilité (c.-à-d. adaptateur à bouton-poussoir, adaptateur pivotant, adaptateur à crochet M.A.S.H., etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

35	Il est nécessaire de pouvoir détacher rapidement l'élingue de l'arme à feu en cas d'urgence pour des raisons de sécurité. La partie avant de l'élingue doit être munie d'une boucle ITW Nexus (Ghillie Tex) de 1 ¼ po. Ce matériel est de la taille minimale permettant d'accéder facilement à la partie servant à détacher la boucle. Les pattes de relâchement extérieures doivent mesurer entre 1,400 po et 1,500 po, la fenêtre ou la partie exposée pour relâcher la boucle doit mesurer environ 0,700 po pour permettre de relâcher la boucle lorsque l'on porte des gants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
36	Toute tirette de réglage doit avoir une couleur faisant contraste à la couleur de base de l'élingue (couleur différente de celle de l'élingue, mais qui se fond malgré tout ou qui est peu visible) et avoir une protrusion ou une bosse d'agrippement pour diminuer le glissement/permètre une meilleure prise (c.-à-d. une élingue noire pourrait utiliser une patte grise). La patte devrait continuer à se fondre avec l'élingue peu visible (elle ne doit donc pas être orange, jaune ou d'une couleur aussi facile à identifier).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
37	La tirette doit être fabriquée à l'aide de la sangle spécifiée et ne doit pas dépasser 3 po de longueur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
38	Le dispositif de réglage de la tirette doit être en métal comme de l'aluminium en billettes ayant un fini inoxydable mat (revêtement dur anodisé). Il doit conserver sa position une fois le réglage effectué et doit être à plat ou empêcher l'extérieur de dépasser de beaucoup 0,500 po, y compris la sangle (tirette non incluse).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
39	Il doit y avoir du soutien et des pièces de rechange.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Accessoires / spécifications obligatoires supplémentaires</b>				
40	Les élingues doivent être adaptables à plusieurs configurations d'arme à feu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
41	Les pièces énumérées ici doivent être rendues disponibles, fournies et posées par le fabricant ou le distributeur lors de la livraison tel que demandé par la GRC au moment de la commande subséquente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
42	Configuration du fusil et de la carabine à mécanisme à verrou  Fusil : Remington 870 Carabine : carabine tactique légère Remington 700 Les deux armes à feu sont munies de tenons de battant de bretelle classiques, nécessitant deux battants de relâchement latéraux à usage intensif de 1 ¼ po.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

43	<p>Battant de relâchement latéral à usage intensif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Doit être un battant à usage intensif en acier avec une boucle fixe de 1 ¼ po (corps et boucle formant un tout)</li> <li>- Doit avoir un fini phosphaté pour assurer une protection contre la corrosion</li> <li>- Doit avoir un collet de verrouillage moleté qui doit être dévissé pour relâcher le mécanisme de verrouillage pivotant</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
44	<p>Trousse d'adaptateurs à relâchement rapide</p> <p>Cet article fournit une boucle de 1 ¼ po à relâchement rapide et divers adaptateurs pour élingue cousus sur la partie mâle de la boucle. Toutes les mêmes exigences en matière de sangles et de piquage s'appliquent conformément aux spécifications d'élingue notées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptateur de courroie; partie femelle (?) de la boucle de 1 ¼ po à faible réflectivité infrarouge ITW Nexus Ghillie TEX avec des moyens de fixation à la partie avant de l'élingue</li> <li>- Adaptateur de battant à bouton-poussoir; partie mâle (?) de la boucle de 1 ¼ po à faible réflectivité infrarouge ITW Nexus Ghillie TEX avec bouton-poussoir/battant encastré à détachement rapide que l'on a cousu ensemble à l'aide d'une sangle, comme spécifié ici</li> <li>- Battant de relâchement latéral; partie mâle de la boucle de 1 ¼ po à faible réflectivité infrarouge ITW Nexus Ghillie TEX avec battant de relâchement latéral cousus l'un sur l'autre par le biais d'une sangle, comme spécifié ici</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
45	<p>Douille de type Burnsed</p> <p>Pièce autonome pour permettre à une élingue à deux points de pouvoir être convertie en élingue à un point par le biais d'un battant à bouton-poussoir. Cela est spécifié dans les spécifications de l'élingue.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
46	<p>ULoop</p> <p>Une boucle d'élingue de type accessoire permettant de configurer diverses armes à feu pour les utiliser avec une</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>élingue par le biais d'un fil en acier inoxydable de qualité aéronautique recouvert de nylon. Ce dispositif doit seulement être utilisé comme requis sur une arme à feu n'ayant aucun tenon ou douille encastrée.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Boucle d'élingue de 1 ¼ po de diamètre</li><li>- Adaptateur pour fil en acier inoxydable de qualité aéronautique recouvert de nylon</li><li>- Les extrémités de mandrin de bille doivent être serties sur le fil et non sur le revêtement en nylon</li><li>- Corps DuPont Zytel renforcé à l'aide d'aluminium ou de verre acceptable</li></ul>			
--	---	--	--	--

Les photographies jointes ont pour but d'aider à illustrer les exigences en matière de montage et de configuration.



**ANNEXE B  
BASE DE PAIEMENT**

Une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture et la livraison **d'élingues de combat** au groupe tactique d'intervention (GTI) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) – Section de l'armurerie de Regina (Saskatchewan), destination FAB. L'offre à commandes couvre une période ferme de trois ans avec deux périodes optionnelles d'un an.

La livraison devra être effectuée dans les **45** jours civils suivant la réception d'une commande subséquente. Tout retard devra être approuvé par les responsables du projet et de l'offre à commandes.

Les prix donnés ici sont des prix fermes inclusifs pour la fourniture et la livraison (destination FAB).

La TPS n'est pas comprise et doit être indiquée sur les factures comme un élément distinct.

\* Quant. / utilisation prévue aux fins d'évaluation seulement.

Prix ferme pour la période (les premiers trois ans)			
Article	Prix unitaire	Quant.	Total multiplié
Élingues, complet pour arme à feu d'ouvreur 870			
Élingues, complet pour M16			
Élingues, complet pour REM 700			
Total ferme pour la période :			_____ \$
Prix pour la période optionnelle 1			
Article	Prix unitaire	Quant.	Total multiplié
Élingues, complet pour arme à feu d'ouvreur 870			
Élingues, complet pour M16			
Élingues, complet pour REM 700			
Total ferme pour la période :			_____ \$
Prix pour la période optionnelle 2			
Article	Prix unitaire	Quant.	Total multiplié
Élingues, complet pour arme à feu d'ouvreur 870			
Élingues, complet pour M16			
Élingues, complet pour REM 700			
Total ferme pour la période :			_____ \$
GRAND TOTAL :			_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
M8500-15R001/C  
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
M8500-15R001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
ca1123  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**ANNEX C**

**RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES**

Faire parvenir à: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (tpsgc)  
Secteur des approvisionnements  
1650 – 635 8<sup>e</sup> avenue sud-ouest  
Calgary AB T2P 3M3  
Télécopieur: 403-292-5786  
Courriel: [WST-PA-CAL@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:WST-PA-CAL@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:**

Premier trimestre:

Deuxième trimestre:

Troisième trimestre:

Quatrième trimestre:

**RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

FOURNISSEUR:

N° DE L'OFFRE À COMMANDES

MINISTÈRE OU ORGANISME:

Période de référence

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Élément n°	Description de la commande	Valeur de la commande	TPS/TVH
A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:			
B) Commandes totales accumulées à ce jour:			
(A+B) Commandes totales accumulées:			

**AUCUN RAPPORT:** Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [ ]

**PRÉSENTÉ PAR:**

Nom: \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

SIGNATURE: \_\_\_\_\_

DATE: \_\_\_\_\_

**ANNEXE 1 - Photographies de référence – Élingues, complet pour arme à feu d'ouvreur 870**

Les photographies jointes ont pour but d'aider à illustrer les exigences en matière de montage et de configuration



**ANNEXE 1 - Photographies de référence – Élingues, complet pour M16**



**ANNEXE 1 - Photographies de référence – Élingues, complet pour REM 700**



Solicitation No. - N° de l'invitation  
M8500-15R001/C  
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
M8500-15R001

Buyer ID - Id de l'acheteur  
ca1123  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## ANNEXE D - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)